

TRAVAUX AVEC L'ANAH

L'opération «Travaux avec l'ANAH» lancée en 2018 s'inscrit en action complémentaire à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Cette action vise à soutenir les propriétaires de la commune effectuant des travaux d'amélioration de leur habitat et bénéficiant d'une subvention de l'ANAH.

Bénéficiaires

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et les copropriétés sur tout le territoire de la commune.

Nature des investissements

Sera concernée la réalisation de travaux éligibles aux subventions de l'ANAH.

Aide financière

A hauteur de 50% d'intervention sur le montant de la subvention ANAH, avec un plafond fixé à 4000 €.

Modalités de versement

Le montant de la subvention sera fixé selon éligibilité à l'ANAH et sur présentation de la notification de la subvention de l'ANAH. Le versement s'effectuera une fois les travaux réalisés et la subvention ANAH versée sur présentation de l'attestation de son versement.

Dispositions particulières

Concernant l'opération Coup de Soleil, cette aide est cumulative à la condition que la subvention ANAH n'intervienne pas dans le domaine des économies et production d'énergies telles que précisé dans la délibération du 6 décembre 2018.

Pièces à fournir

- Devis de l'entreprise
- Courrier de demande du propriétaire
- Relevé d'Identité Bancaire
- Attestation versement ANAH

Le dossier complet est à adresser à :

Mairie de La Ricamarie Place Michel Rondet - BP 42 - 42150 LA RICAMARIE
Tél. : 04.77.81.04.13